Date d'édition : 20/12/2023



Référentiel de Paye



201682

Indemnité particulière de maintien de rémunération allouée ouvriers de l'État relevant de la DGAC et de Météo-France

1. Identification

201682
IND. PART. MAINTIEN REM.
1682
Indemnité particulière de maintien de rémunération allouée ouvriers de l'État relevant de la DGAC et de Météo-France
201682
EP031 - Météo France
Indemnitaire
01/09/2011
01/03/2023

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers de l'Etat	Art-13	DEVA1122974D
relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France		

3. Conditions d'attribution

pulations
3.1.1 Populations éligibles
r confirmé affilié
3.1.2 Populations exclues
onfirmé affilié
onditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel
ondition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)
2

Néant

Date d'édition : 20/12/2023

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - IND PART MAINTIEN REM

5.1 Expression métier

Les personnels en fonction, à la date de publication du décret, peuvent conserver, à titre personnel et s'ils y trouvent avantage, les montants de rémunération perçus au titre des différents éléments de rémunération prévus par ce décret

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY

Mouvement 05
Code Opération : 1 (Création) ou 2 (Modification) ou 0 (Suppression)
Code Indemnité : 1682
Périodicité : 1 (Mensuelle)
Mode de calcul : A (Pré-calculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc
Montant : en centimes d'euros
Ce mouvement n'est pas historisé et ne permet pas la rétroactivité. Les rappels sont codifiés par mouvement 20.

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui